



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DE JURY

**examen professionnel pour l'accès au grade de
chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe
du corps interministériel des chargés d'études documentaires**

Session 2009

Sommaire

→ Rapport général du président de jury

→ Données statistiques

Rapport général de la présidente de jury

Contexte :

Le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 fixe les dispositions statutaires applicables au corps des chargés d'études documentaires.

L'article 21 établit que « peuvent être promus au grade de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe, par voie d'examen professionnel, les chargés d'études documentaires ayant accompli huit ans de services effectifs dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins deux ans d'ancienneté au 6^{ème} échelon. »

Les modalités de recrutement sont les suivantes :

« les chargés d'études documentaires qui ont présenté leur candidature au grade de chargé d'études documentaires principal sont admis chaque année à subir une épreuve orale devant un jury désigné par le ministre dont relève le corps concerné. Le jury établit la liste des candidats retenus. Seuls les candidats figurant sur la liste établie au titre d'une année peuvent être inscrits après avis de la commission administrative paritaire au tableau d'avancement. »

« un arrêté conjoint du ministre dont relève le corps concerné et du ministre chargé de la fonction publique fixe le règlement de l'épreuve de sélection professionnelle ainsi que les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury ».

C'est le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire qui gère le corps interministériel des chargés d'études documentaires ; à ce titre il « exerce à l'égard de ces personnels les pouvoirs relatifs à la nomination, l'avancement, la cessation de fonctions...et prend également toutes les mesures exigeant l'avis de la commission administrative paritaire ».

Deux sessions à l'examen professionnel de chargés d'études documentaires avaient été organisées en 2004 puis en 2006.

Les modalités de l'épreuve orale comme les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury ont été fixées par l'arrêté du 24 août 2004 publié au JO du 21 septembre 2004.

Par arrêté du 7 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2008 a été autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture de l'examen professionnel de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe du corps interministériel des chargés d'études documentaires.

Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2009 est fixé à 6 :

- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire : 2
- Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : 2
- Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité – ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative : 1
- Ministère de la défense : 1

33 candidats se sont inscrits dont 1 qui ne remplissait pas les conditions et 4 qui se sont désistés.

28 candidats étaient présents dont 7 hommes et 21 femmes : 8 candidats de 55 à 60 ans ; 4 candidats de 50 à 55 ans ; 6 candidats de 45 à 50 ans ; 6 candidats de 40 à 45 ans ; 4 candidats de 35 à 40 ans.

Nombre de candidats par ministère

Ministère de la défense	8
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de L'aménagement du territoire	5
Ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi	3
Ministère de la santé de la jeunesse des sports et de la vie associative et Ministère du travail des relations sociales de la famille et de la solidarité	6
Ministère des affaires étrangères et européennes	1
Ministère de la culture et de la communication	1
Secrétariat général des affaires européennes	2
Chambre régionale des comptes d'ile de France et Cour des Comptes	2
Total	28

Composition du jury

Mme Irène BARBIERI - Conservatrice générale de bibliothèque – Ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi - Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, chef du bureau Documentation et archives, présidente ;

Mme Catherine BAUDE – Chargée d'études documentaires principale de 1^{ère} classe – Ministère de la santé, de la jeunesse des sports et de la vie associative – Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, chef du bureau de la politique documentaire et des systèmes d'information documentaire ;

Mme Monique CONSTANT – Conservatrice générale du patrimoine – Ministère des affaires étrangères et européennes, adjointe au directeur des archives ;

Mme Anne-Marie LE GUERN – Administratrice civile – Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, adjointe au sous-directeur du développement des compétences et de la formation ;

Mme Marie-France POLACK - Chargée d'études documentaires principale – Ministère de la défense, service historique de la défense, adjointe au chef du département de l'innovation technologique et des entrées par voie extraordinaire.

1.Évolution générale

Année	2005	2006	2008
Nombre de postes offerts	2	3	6
<i>Présents</i> -nombre total	16	14	28

2. Caractéristiques générales de l'épreuve

L'épreuve orale de l'examen professionnel s'est déroulée les 26, 27 novembre et le 1^{er} décembre 2008 dans les locaux du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

« L'épreuve orale de l'examen professionnel consiste en un entretien de trente minutes avec le jury.

Cet entretien a comme point de départ un exposé de cinq minutes au minimum et dix minutes au maximum sur les fonctions que le candidat a exercées depuis sa nomination en qualité de chargé d'études documentaires et, le cas échéant, depuis sa nomination dans un emploi du niveau de la catégorie A.

L'entretien porte notamment :

- sur des questions ressortissant aux attributions du ministère, de l'administration ou de l'établissement auquel appartient le candidat, en activité ou en service détaché ;
- sur des questions posées par le jury et destinées à permettre une appréciation de la personnalité et des connaissances professionnelles du candidat. »

3. Performances générales des candidats

Sur 28 candidats, 10 ont présenté des exposés conformes à l'exercice demandé. Ces candidats avaient suivi des préparations leur permettant de dérouler correctement leur carrière et de présenter leurs attributions de manière à retenir l'attention du jury.

Une seule candidate a tenu cinq minutes.

Sur les questions relatives à l'environnement administratif permettant au jury d'apprécier les connaissances des candidats sur les évolutions de l'administration, le jury a relevé la très grande médiocrité des réponses.

Le jury a aussi été souvent déçu par les réponses données par les candidats sur les problématiques professionnelles et les évolutions des métiers.

Note la plus haute : **15**

Note du dernier candidat admis : **11**

Note la plus basse : **5**

Moyenne des notes des candidats admis = **13,25**

Moyenne des notes des 28 candidats présents = **8,75**

19 candidats ont obtenu une note en dessous de **10**.

Conformément à l'arrêté du 24 août 2004, le jury a établi une liste par ordre alphabétique des six candidats retenus permettant de pourvoir les six postes offerts.

4. Conseils généraux et recommandations

En respectant les temps dévolus à l'exposé, aux questions de culture administrative et aux questions professionnelles, le jury a souhaité vérifier les compétences, les qualités relationnelles, la contribution à l'environnement administratif et aux activités des services, et enfin l'aptitude au management ou à la conduite de projet.

L'exposé est l'occasion pour le candidat de ne pas simplement retracer chronologiquement un parcours professionnel mais de montrer comment il a intégré dans sa démarche et les différents postes occupés les évolutions de l'environnement administratif et celles des métiers de la documentation et des archives. L'analyse des impacts de ces changements sur les métiers de la documentation et des archives permet de diversifier le discours. Par exemple la démarche qualité ou la charte Marianne sur l'accueil du public.

L'exposé offre aussi au candidat l'occasion de faire preuve d'esprit de synthèse, d'expliquer ses motivations et ses objectifs. Trop d'exposés sont présentés de manière chronologique, sans relief, en déroulant un discours bavard, confus ou ennuyeux.

Le jury a réellement déploré le peu d'intérêt que les candidats portent aux évolutions administratives et à la vie administrative en général. La position des chargés d'études documentaires interrogés sur l'évolution du contexte administratif est de répondre en règle générale que leur métier consiste à rechercher une information pas de se cultiver sur le contenu des réponses apportées. Les questions les plus élémentaires sur les marchés publics montrent que les chargés d'études documentaires ne sont pas enclins à prendre des responsabilités de gestionnaire administratif et d'acheteur.

La présentation de leurs compétences professionnelles reste de ce fait aussi très limitée lorsque le jury souhaite approfondir les sujets.

« Le nez dans le guidon », les chargés d'études documentaires sont facilement bavards sur leurs tâches quotidiennes sans savoir dégager les priorités, les objectifs, les notions de valorisation et de coûts.

Ce n'est pas en déroulant un discours laborieux, sans relief dans lequel la description de l'outil et son usage tiennent lieu de réflexion que les chargés d'études documentaires vont convaincre leur hiérarchie de leur confier de nouvelles responsabilités.

Les candidats montrent qu'ils s'intéressent peu – voire pas du tout – aux autres métiers proches d'eux. Les chargés d'études documentaires se considèrent comme des spécialistes – en archives ou en documentation – sans voir que ces métiers évoluent vers plus de dialogue et de compréhension des enjeux communs notamment autour de l'archivage électronique.

A côté de cette absence de curiosité intellectuelle et professionnelle, les bons candidats maîtrisent les évolutions en cours, y trouvent leur positionnement et montrent clairement leur capacité à manager des équipes ou à conduire des projets innovants.

Certains candidats semblent considérer qu'un examen professionnel doit récompenser la constance dans un emploi et/ou le sérieux, il convient de rappeler que le jury demeure dans le même esprit qu'un concours et récompense les candidats capables de réfléchir, d'évoluer, de prendre des risques, d'effectuer une mobilité. Le jury est là pour sélectionner les personnes dont le potentiel ou les compétences constatées permettent d'accéder à des responsabilités plus larges.

Il convient donc de se préparer à l'épreuve. Le jury rappelle aux candidats que l'impréparation et l'approximation sont perceptibles dès l'exposé.

Les préparations proposées par les ministères (niveau attaché d'administration principal) ont permis aux bons candidats de présenter correctement leur exposé.

Ces préparations permettent de maîtriser le stress, de poser la voix et de parler clairement en public. Un plan précis, des parties équilibrées, les problématiques bien présentées et un esprit de conviction donnent une impression favorable à un jury qui entend de 9 à 11 candidats dans la journée.

Le jury apprécie un discours vivant, souhaite comprendre les missions et responsabilités du candidat au sein d'un organisme et d'un organigramme, s'intéresse aux difficultés rencontrées et à la manière dont le candidat a su les surmonter. Il ne s'agit pas d'un texte récité tout préparé mais d'une présentation dynamique où la spontanéité n'est pas un défaut.

Ces préparations ne comblent pas les lacunes culturelles et ne remplacent pas le travail personnel. La lecture régulière de la presse professionnelle – souvent ignorée des candidats – est indispensable. Tous les aspects des métiers et tous les sujets relatifs aux technologies de l'information, à la documentation et aux archives doivent faire l'objet d'une révision systématique.

Le jury rappelle que le corps de chargé d'études documentaires permet d'exercer des fonctions dans des bibliothèques, des centres de documentation et des services d'archives. Il est donc expressément demandé aux candidats d'être capables de s'intéresser à tous les sujets, notamment aux évolutions juridiques sans qu'il leur soit demandé de réciter les articles de la loi sur les archives ou sur le droit de prêt.

De même, le caractère interministériel du corps suppose que les candidats prouvent leur intérêt pour les évolutions liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP) et témoignent d'une véritable connaissance de l'organisation administrative.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal ouvre la voie vers plus de responsabilités dans un contexte administratif en constante évolution.

Données statistiques

EPREUVES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS
Oral	33	28	6

la Présidente du jury,

Irène BARBIERI